

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 26 JUIN 2019 A 18 HEURES 30

L'an deux mille dix-neuf, le 26 Juin à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents : Madame Laurance BUSSIERE, Maire,
Madame LESAGE Virginie,
Messieurs BUISSON Sébastien, LAMBERT Jean-Pierre, CARLO Jean-Luc, MANCEL François.

Absents : Messieurs SAPIN Sébastien, NICERON Julien, DUBOS Philippe, COLOMBEL Jean-Louis, Madame HUE Corinne.

Pouvoirs : Monsieur DUBOS et Mme HUE.

Date de convocation : 06/06/2019

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Madame LESAGE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal des précédentes réunions de conseil n'appellent aucun commentaire.

CHEMINS RURAUX

Un agriculteur signale au conseil municipal qu'un autre agriculteur cultive le chemin rural dit du Neubourg et le pénalise pour accéder à ses parcelles. Le concernant, un courrier sera adressé au propriétaire qui le cultive sans autorisation afin de le remettre en état.

Un autre agriculteur indique que le chemin des Terres Noires devient impraticable du fait des ornières. Il se propose d'aider la commune à la remise en état du chemin.

TRANSFERT DE COMPETENCE « EAU ET ASSINISSEMENT » A LA CDC

Madame le Maire explique aux conseillers que, lors d'une réunion communautaire, la communauté de commune et les maires ont manifesté l'intérêt qu'ont les maires à garder cette compétence. Les modifications apportées par la loi NOTRe dans le cadre de la loi Ferrand du 03/08/2018 permettent un sursis jusqu'au 01/01/2026.

Afin d'acter ces décisions, les communes doivent délibérer avant le 30/06/2019.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal :

- S'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, et plus particulièrement de l'assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2020 au profit de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;
- Précise que ces deux compétences seront, donc, transférées obligatoirement au 01/01/2026 ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Vote POUR : 8

RESTAURANT EPHEMERE

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation d'un restaurant éphémère un week-end dans l'année. Un camion apporte le nécessaire et les repas seront servis dans la salle communale.

Vote POUR : 8

VEGETALISATION DU CIMETIERE

Madame le Maire présente aux membres du conseil la proposition du SERPN à savoir la végétalisation du cimetière pour supprimer l'utilisation des désherbants. Le SERPN fournit les semences. L'intérêt étant économique, écologique et visuel, un essai sera fait sur une partie du cimetière. L'opération sera renouvelée sur la totalité de la surface si le test est concluant.

Vote POUR : 8

ESTER EN JUSTICE POUR URBANISME

Madame le Maire informe le conseil que, suite au procès-verbal dressé à l'encontre d'un administré pour construction non déclarée puis non conforme, le tribunal s'est saisi de l'affaire. Il convient de se prémunir pour la défense de la commune et Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers pour prendre un avocat.

Pour se faire, les membres du conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité que la commune soit représentée par un avocat et :

- Autorise Mme le Maire à requérir les services d'un avocat ;
- D'ester en justice si besoin
- De signer tous les documents afférents à cette affaire

Vote POUR : 8

TRANSPORTS SCOLAIRES SITS

Le SITS ne peut plus participer au frais de transport cette année car la demande devait être faite avant le 17/06 auprès de la région et un accord n'a pas été trouvé entre les membres du conseil syndical.

Le prix de la carte d'abonnement aux transports scolaires est de 55 € pour les élèves de maternelle et de primaire, et de 110 € pour les élèves de collège et de lycée.

PARCOURS PEDESTRES

Suite à un projet pédestre dans les communes environnantes, la commune, depuis quelques années, avait le souhait de mettre en place un tel projet. C'est pourquoi le conseil municipal sollicitera la CDC pour la réalisation d'un parcours avec Venon, Ecquetot, Daubeuf-la-Campagne pour des ballades familiales.

REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL DE LA CDC POUR LE PROCHAIN MANDAT

Avant le prochain renouvellement complet du conseil communautaire qui aura lieu après les élections municipales de mars 2020, il doit être procédé à sa recomposition. Cette recomposition du conseil communautaire sera effective à compter du prochain mandat (2020-2026).

Pour cela, le Préfet doit, avant le 31 octobre prochain, prendre un arrêté portant sur la fixation du nombre de sièges et leur répartition. Selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales et selon les paramètres propres à chaque communauté de communes, un conseil communautaire peut disposer d'une ou de plusieurs possibilités de recomposition.

La CDC du Pays du Neubourg dispose de 16 possibilités pour recomposer le conseil communautaire : une répartition de droit commun et 15 propositions de répartition selon un accord local.

Madame le Maire présente à l'assemblée les 16 propositions de répartition.

Après en avoir étudié le contenu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas reconduire la répartition de droit commun et choisissent la répartition n° 15 comme accord local.

Vote POUR : 8

INDEMNITES POUR FRAIS DE MISSIONS

Mme le Maire précise que l'employé communal est autorisé à se rendre à divers endroits extérieurs à la commune (déchetterie, achats par exemple) mais pour le compte de la commune avec son véhicule personnel et éventuellement sa remorque. Afin que les frais kilométriques lui soient remboursés, il est impératif qu'une délibération autorise la prise en charges de ces frais par la commune et autorise Mme le Maire à les rembourser à l'agent.

Vote POUR : 8

QUESTIONS DIVERSES

Corbillard des Charitons : Monsieur Carlo demande si les membres du conseil sont au courant qu'il y aurait un corbillard des Charitons à Daubeuf. Le Maire et son adjointe lui ont répondu que oui et qu'il se trouvait dans la grange dimière. Par ailleurs, Mme Lesage a précisé que le Maire et ses adjoints sont allés à Paris rencontrer Mme Martine SEGALENE pour découvrir la collection de Daubeuf-la-Campagne au musée national des Arts et Traditions Normandes. La collection est actuellement au MUCEUM de Marseille (qui a racheté les collections du musée parisien à sa fermeture).

La partie restée à Daubeuf consiste en une armature en bois, tous les ornements sont au MUCEUM.

Etude énergétique de la mairie et des bâtiments annexes : Mme le Maire propose au conseil qu'une étude énergétique soit réalisée pour la mairie et les bâtiments contigus avant d'effectuer les travaux de changement de chaudière et de portes et fenêtres. Les subventions seraient plus importantes pour une rénovation complète des bâtiments et des organismes publics aident à la conduite de tels projets.

Vote POUR : 8

Sentier de la Mare Rue Grande : Mme le Maire sollicite les membres du conseil pour la réfection du sentier piétonnier (géotextile et tout venant). Des devis seront demandés pour étudier le coût de ces travaux.

Séance close à 20 h 20.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Laurance BUSSIÉRE

 **Virginie LESAGE**